Compte rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2026, à 20 H 00

Date de convocation : 11 juin 2026.

Etaient présents : Mesdames BRUNEL Coralie, HEITZMANN Solène, LAVAUX Claire, MICHOT Dominique, Messieurs HERVILLARD Yoan, RIBEIRO Xavier, SCHNELL Christian, SENOBLE Romain.
Absents représentés : Monsieur DE LASSUS Arthur par Monsieur SENOBLE Romain.
Monsieur BILLARD Arnaud par Madame MICHOT Dominique.
Madame BEVILLARD Sahdia par Madame HEITZMANN Solène.

Secrétaire de séance : Monsieur RIBEIRO Xavier.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Délibération sur table :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à un échange amiable entre la Commune de Forges et la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Approuve le compte rendu de la séance du 14 avril 2026.
- Approuve et vote le Compte Financier Unique 2025.
- Prend connaissance du rapport 2025, de la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne, sur les ratios financiers 2025 de la Commune.
- Désigne M. Christian SCHNELL, Correspondant Incendie et Secours.
- Modifie le règlement des salles communales et notamment les différents modes de paiement.
- Organise les préparatifs de la soirée du 13 juillet 2026.
- Décide de verser pour l'année scolaire 2026/2027, une participation de 58 € pour les jeunes Forgeois et Forgeoises de moins de 18 ans pratiquant une activité culturelle ou sportive.
- Prend note du concert dans l'église de Forges, le samedi 21 novembre 2026, donné par l'Orchestre d'Harmonie de Montereau-Fault-Yonne.
- Organise une opération « Nettoyons la nature », le samedi 26 septembre 2026, sous l'accompagnement de l'association Vigilance Environnement et des magasins LECLERC.
- Fixe la date du repas du personnel communal au samedi 10 octobre 2026.
- Est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations.
- Prend connaissance de la mesure fiscale issue de la loi de finances pour 2026, applicable, à compter du 1er Janvier 2027, à savoir la création d'une taxe unifiée sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), Réunissant la taxe annuelle sur les logements vacants en zone tendue (TLV) et la taxe d'habitation sur les Logements vacants (THLV) en zone non tendue, par une seule imposition, affecté.
- Débat des questions et affaires diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Vu par Nous, SENOBLE Romain, Maire de la Commune de Forges, pour être affiché le 26 juin 2026, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.